

Initiatives ministérielles

• (1650)

Tout cela me fait dire que je suis heureux pour les quatre nations du Yukon qui ont conclu ces ententes-là, et je serai heureux de constater un jour, je l'espère, le plus rapidement possible, que l'ensemble des 14 nations du Yukon concluront de telles ententes.

On se doit de les féliciter de la ténacité qu'ils ont eue. On se doit de les féliciter de leur système démocratique de consultation. Vous savez, quand une négociation se poursuit pendant 20 ans, il y a des gens qui ont participé 20 ans plus tôt qui, aujourd'hui, peuvent être ce qu'ils appellent, eux, des aînés. Et ces aînés-là font bénéficier les négociateurs actuels de leur sagesse.

Encore une fois, un trait de culture autochtone est que les gens qui négocient aujourd'hui sont heureux pour eux-mêmes, c'est bien évident, mais leur principale jouissance est de voir qu'ils pourront céder à leur génération future, à leurs enfants et à leurs petits-enfants la possibilité de s'épanouir eux-mêmes, sans qu'ils soient sous tutelle. Cela vaut la peine de le souligner et de le mettre en relief.

Ces gens-là ont travaillé très fort, et les aînés de l'époque voient aujourd'hui leurs efforts récompensés; les négociateurs d'aujourd'hui voient leurs efforts récompensés. Je pense que c'est un exemple pour l'ensemble des premières nations au Canada. C'est peut-être un exemple à suivre. Ces gens-là ont négocié de façon tenace, je l'ai dit, et aussi de façon pacifique. C'est important.

Il y a eu des bris de négociation, à des moments donnés. Il y a eu des choses sur lesquelles on ne s'est pas entendu. Une négociation demeure une négociation. Les deux parties ne sont jamais entièrement satisfaites. Mais le simple fait que cela ait été fait pacifiquement et qu'aujourd'hui on se retrouve avec une entente et un projet de loi qui concrétise cette entente sur l'autonomie gouvernementale, que tout s'est fait de façon pacifique et que les aînés soient heureux, que les générations futures soient heureuses, ce sont des traits de culture autochtone et ce sont des traits sur lesquels, quelquefois, on aurait à prendre exemple.

Pour tous ces motifs, le Bloc Québécois va très certainement appuyer le projet de loi c-34.

[Traduction]

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Madame la Présidente, aujourd'hui, on a demandé à la Chambre de débattre le projet de loi C-34, qui porte sur l'autonomie gouvernementale des autochtones du Yukon. Il semble que ce projet de loi traite de questions sérieuses, comme les terres, les fonds, la langue, les droits et libertés, et peut-être même les questions constitutionnelles.

Les réformistes ont été très coopératifs dans l'étude de mesures législatives que le gouvernement a présentées à la Chambre. Nous avons eu des consultations à intervalles réguliers avec le gouvernement, et d'excellentes relations se sont établies entre notre caucus et le gouvernement au sujet de l'examen de ces mesures. Nous sommes souvent en désaccord avec la teneur de certaines mesures législatives, mais nous sommes très heureux de débattre les questions dont la Chambre est saisie, et nous voudrions pouvoir le faire en sachant de quoi nous parlons.

Le projet de loi C-34 nous préoccupe vivement. Il a été inscrit au *Feuilleton* pendant une semaine, et le gouvernement l'a finalement présenté hier. Sachant à quel point cette question est complexe, comme je l'ai mentionné plus tôt, les réformistes ont communiqué avec le cabinet du ministre, la semaine dernière, pour savoir si on pouvait les informer de son objet afin qu'ils puissent bien se préparer pour le débat. J'estime que cette demande était raisonnable, mais elle a été rejetée.

En fin de compte, mes collègues n'ont reçu cette information que ce matin, le jour même du débat. En outre, nous avons eu moins de 24 heures pour examiner ce projet de loi, comme le député du Bloc l'a mentionné. Il est resté debout jusqu'à 3 ou 4 heures du matin pour tenter de venir à bout de ce document épais.

Probablement l'une des raisons pour lesquelles c'est devenu si compliqué, c'est que le projet de loi C-34 est directement lié au projet de loi C-33. Je n'ai pas pu, personnellement, prendre connaissance de ce projet de loi, mais mes collègues me disent qu'il est très volumineux, qu'il est épais, en fait de neuf à dix pouces d'épaisseur, et qu'il faut un certain temps pour l'examiner, en saisir toute la complexité et comprendre ses liens avec le projet de loi C-34 que nous examinons aujourd'hui.

Le Parti réformiste refuse de participer à ce genre de débat quand il n'est pas suffisamment préparé, pas par sa faute, mais parce que le gouvernement n'a pas su bien gérer son programme législatif et se retrouve dans une position où tous les projets de loi sont à l'étape de l'examen en comité ou à celle de la présentation, ou n'ont pas encore été présentés. De plus, on avait dit à notre parti que la Chambre examinerait aujourd'hui le projet de loi C-18, un projet de loi que nous avons longuement étudié et dont nous étions prêts à discuter.

• (1655)

Cela dit, nous estimons que nous ne pouvons malheureusement pas participer au débat sur ce projet de loi de façon aussi valable que nous l'aurions fait normalement et nous ne voulons pas faire les frais de l'ineptie du gouvernement. C'est pourquoi, avec tout le respect que j'ai pour la Chambre et pour que nous puissions avoir un débat de qualité, je propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

La présidente suppléante (Mme Maheu): La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Maheu): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)